

1

CADRE MÉTHODOLOGIQUE

AVERTISSEMENT

En raison de certains aspects méthodologiques de l'analyse et de la disponibilité des données, la présente édition comporte quelques différences par rapport aux éditions précédentes. Pour ces raisons, les résultats obtenus ne doivent être ni considérés ni utilisés comme des données statistiques, selon le sens généralement attribué à ce concept. Il s'agit d'un outil de référence présentant l'ordre de grandeur des principaux indicateurs économiques qui caractérisent l'industrie bioalimentaire dans les régions administratives du Québec. La possibilité de comparaison des données, d'une année à l'autre, est de ce fait très réduite.

L'objectif du présent document est de caractériser l'industrie bioalimentaire dans les régions administratives du Québec. Les principaux indicateurs et agrégats économiques retenus permettent de situer cette industrie dans l'ensemble de l'activité économique régionale.

L'exercice d'estimation consiste à déterminer et à calculer, pour chaque agrégat, des allocateurs associés à chacune des régions administratives et à lui attribuer, à l'aide d'une simple multiplication, une valeur par rapport à l'ensemble du Québec. Cet exercice vise les principaux secteurs de l'industrie bioalimentaire. Les différents agrégats économiques qui permettent de mesurer la contribution de cette industrie à l'activité économique sont : **le PIB, la valeur des activités mesurée au moyen des recettes provenant du marché, les livraisons ou le chiffre d'affaires, les emplois et les immobilisations**. Pour l'ensemble du Québec, la valeur de tous ces agrégats provient des chiffres officiels que Statistique Canada ou l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) avaient diffusés au moment de la publication de ce document. Différentes bases de données ont été consultées pour déterminer le nombre d'établissements, surtout celles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Chaque agrégat étant un cas particulier, aucune source d'information ne fournit des allocateurs régionaux appropriés à l'ensemble des agrégats à estimer. Le recours à plusieurs bases de données, tant commerciales qu'institutionnelles, s'est donc avéré nécessaire.

Les résultats constituent avant tout des ordres de grandeur de la valeur et de la part régionales de chaque agrégat d'abord disponible pour l'ensemble du Québec, mais rapporté à chaque région par le vecteur d'allocations régionales appropriées pour chaque agrégat. L'ensemble de ces estimations est arrondi pour la publication du présent document (*Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec – Estimations pour 2015*). Ainsi, les valeurs monétaires sont arrondies à la dizaine près, selon l'unité de mesure présentée. Par exemple, des recettes de 224 357 547 \$ qui sont présentées en millions de dollars (M\$) et qui correspondent à 4,54 % de la valeur reconnue pour l'ensemble du Québec sont arrondies à 220 000 000 \$ et à 5 %. De la même façon, lorsque le résultat obtenu est inférieur à 0,5 % de la valeur pour l'ensemble du Québec, la donnée est remplacée par « n. s. » pour signifier qu'elle est alors considérée comme non significative. Dans le cas du commerce de gros, l'abréviation « n. d. » veut dire que les données ne sont pas disponibles par région. C'est le cas, par exemple, des recettes et du nombre d'établissements.

En raison de l'arrondissement des estimations, les totaux inscrits dans les tableaux et dans les graphiques ne correspondent pas toujours exactement à la valeur attribuée à tout le Québec ou à celle que l'on pourrait tenter de reconstituer pour l'ensemble de la province en totalisant les données des régions administratives.

Les données socio-économiques par région n'ont pas été estimées puisqu'elles proviennent, pour l'essentiel, directement de l'Institut de la statistique du Québec. Pour ce qui est de l'actualité de ces données, leurs valeurs respectives correspondent à celles que l'ISQ avait mises à jour et diffusées au moment de la rédaction finale du présent document.

Afin de simplifier la présentation, il a été nécessaire, pour certains tableaux, d'identifier chaque région administrative par son numéro de région :

1. Bas-Saint-Laurent
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean
3. Capitale-Nationale
4. Mauricie
5. Estrie
6. Montréal
7. Outaouais
8. Abitibi-Témiscamingue
9. Côte-Nord
10. Nord-du-Québec
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
12. Chaudière-Appalaches
13. Laval
14. Lanaudière
15. Laurentides
16. Montérégie
17. Centre-du-Québec

2

FAITS SAILLANTS

Le Profil régional de l'industrie bioalimentaire du Québec de 2015 permet de dégager quelques constats majeurs quant à l'importance de l'industrie dans les régions administratives.

PIB, EMPLOI ET IMMOBILISATION

- L'industrie bioalimentaire québécoise représente de 3 à 11 % du PIB régional. En fait, son PIB dépasse 400 millions de dollars dans 13 des 17 régions. Les régions de Montréal et de la Montérégie représentent 49 % de tout le PIB bioalimentaire du Québec.
- L'industrie bioalimentaire procure 12 % de l'emploi total au Québec. Elle fournit au moins 10 % des emplois dans 12 régions administratives. Dans 4 régions, ce pourcentage dépasse les 15 %. Active principalement dans les secteurs secondaire et tertiaire du bioalimentaire, la région de Montréal fournit 25 % des emplois bioalimentaires du Québec. Elle est suivie par la Montérégie, avec 17 %, tandis que toutes les autres régions ont chacune une part inférieure à 10 %.
- Trois régions administratives, soit la Montérégie, Montréal et la Chaudière-Appalaches, se partagent à elles seules 51 % des dépenses en immobilisations de l'industrie bioalimentaire.

PRODUCTION ET PÊCHE

- L'activité agricole au Québec a généré des recettes provenant du marché de près de 8 milliards de dollars, dont au moins 400 millions pour 6 des 17 régions administratives. Les régions de la Montérégie, de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec se partagent 62 % des recettes agricoles provenant du marché, soit respectivement 31 %, 17 % et 14 %.
- La pêche commerciale se pratique essentiellement dans 3 régions, à savoir la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent, avec une part de 72 % de la valeur des captures pour la première de ces régions.

TRANSFORMATION

- La valeur des livraisons d'aliments et de boissons dépasse 700 millions de dollars dans 10 des 17 régions. L'industrie de la transformation alimentaire se concentre surtout dans la région de Montréal, de la Montérégie et de la Chaudière-Appalaches. Ces trois régions ont réalisé 68 % des livraisons manufacturières d'aliments, de boissons et de tabac. Ces régions comptent près de 51 % des entreprises de transformation alimentaire. La région de Montréal, avec 24 % des entreprises, génère à elle seule, 31 % des livraisons.

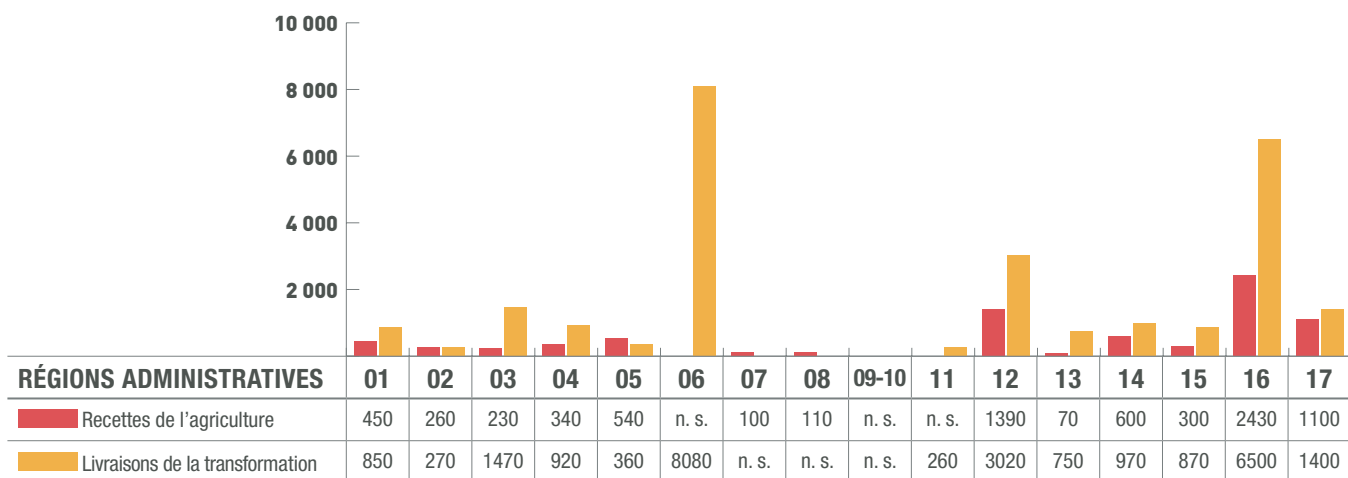
DISTRIBUTION

- Le secteur de la distribution (commerce des aliments au détail et la restauration commerciale) occupe une place relativement similaire dans toutes les régions du Québec. Les quelque 12 000 magasins d'alimentation au détail répartis sur tout le territoire québécois ont généré un chiffre d'affaires de 26,6 milliards de dollars, alors que les 21 000 établissements de restauration du Québec avaient un chiffre d'affaires de 13,5 milliards. À l'exception du Nord-du-Québec, chaque région compte au minimum 220 établissements de commerce de détail et 245 autres établissements de restauration. Les ventes des établissements de détail ont rapporté au moins 500 millions de dollars dans 14 des 17 régions administratives. Dans le cas de la restauration, les recettes atteignent au moins 200 millions dans ces mêmes régions.

- Les graphiques ci-dessous résument la répartition régionale de l'industrie bioalimentaire au Québec pour les différents secteurs d'activités.

GRAPHIQUE 1

VALEUR DES VENTES (M\$) DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE LA TRANSFORMATION BIOALIMENTAIRE PAR RÉGION ADMINISTRATIVE EN 2015



GRAPHIQUE 2

VALEUR DES VENTES (M\$) DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE AU DÉTAIL ET DE LA RESTAURATION COMMERCIALE PAR RÉGION ADMINISTRATIVE EN 2015

